

Date de convocation : 17/01/2018

Date d'affichage : 17/01/2018

REUNION DU 23 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le vingt-trois janvier 2018 à 18H30 en mairie, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

Etaient présents : A.HENOCQUE PH.BARBE M.CAILLEUX M.DEVAUCHELLE
JJ.DOUZENEL E.BLONDIN C.BOURDELET B.MAQUIGNY N.BIGOT D.MALLET
C.DEVILLERS F.GALAND MH TIRE

Etaient absents : C.DAMIS E.CRUSEL

E.CRUSEL donne pouvoir à C.DEVILLERS

Secrétaire de Séance : N BIGOT

Compte-rendu de la dernière séance approuvé à l'unanimité.

1/ LA DEMEURE D'HAUTEBUT

La commission s'est réunie vendredi 12 janvier à 17h30 en mairie pour l'ouverture des plis, une seule offre a été déposée.

Il s'agit de Monsieur ELOI qui a proposé 100 000€.

Cette proposition est rejetée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Mr DERAEDT a envoyé un courrier expliquant qu'il n'avait pas de budget.

Mr et Mme FARHJALLAH sont toujours intéressés par le Domaine mais ces derniers n'ont pas le recul nécessaire par rapport aux travaux, Mr le Maire fait lecture du courrier reçu par mail en mairie.

Mr le Maire a été contacté par une personne qui semble être intéressée. Mr le Maire ne révélera pas son identité étant donné qu'il s'agit d'un industriel du Vimeu.

Le Conseil Municipal décide de lui laisser le temps d'étudier le cahier des charges et de faire une proposition.

2/ HUTTES

Mr le Maire précise aux personnes présentes dans l'assistance qu'il ne s'agit pas du règlement des locations de huttes.

Mr le Maire fait part de la demande de Mr CRUSEL Geoffrey, d'être signataire alors qu'il n'habite plus dans la commune.

Théoriquement, le règlement actuel prévoit que les personnes extérieures à la commune ne peuvent signer.

Il conviendra de revoir la notion « d'habitant ».

Mr BARBE rappelle que dans le règlement actuel, les personnes extérieures ne pouvaient pas être adjudicataires. Seuls les habitants de la commune pouvaient y participer.

Mr BARBE précise qu'il a rencontré Mr LE MOIGNE Percepteur de la commune ce mardi 23 janvier 2018 au matin.

Mr le Maire précise qu'un conseil municipal extraordinaire portera précisément sur le règlement des locations des huttes après que la commission aura préparé son projet de règlement.

Arrivée de Mme CRUSEL Elodie à 19h.

Mr le Maire explique qu'il s'agit de débattre des deux huttes présentes sur le terrain de Monsieur Bertrand BECQUET, qui est d'ailleurs présent dans l'assistance.

Mr BECQUET n'est plus d'accord pour laisser le droit de passage pour l'accès des huttes.

Mr BECQUET explique qu'il est propriétaire des huttes, étant propriétaire du terrain.

Mr BARBE fait lecture du compte-rendu du conservatoire qui contient des photos, les huttes étaient déjà présentes il y a 82 ans.

Mme MALLET demande pourquoi aujourd'hui Mr BECQUET ne veut plus laisser le droit de passage.

Il est possible d'envisager une indemnisation pour le propriétaire selon Mr BARBE.

Mr BARBE explique qu'il n'y a pas de bornes, il faudrait faire appel à une reconnaissance par satellite.

Mr le Maire donne la parole à Mr BECQUET, il explique qu'il a les preuves, mais qu'il manque 3000m² sur son terrain.

Mr le Maire rappelle à Monsieur BECQUET, qu'il était venu le voir pour avoir une seule hutte et que maintenant il veut les deux.

Mme CRUSEL demande s'il existe une référence cadastrale.

Mr BECQUET demande les deux huttes, et la location de l'eau.

Mr BECQUET précise qu'il fera enlever les huttes et demandera une remise en état de son terrain à la commune.

Le Conseil Municipal décide de prendre contact, en accord avec Mr BECQUET Bertrand, avec un géomètre pour qu'il soit effectué un bornage rapidement.

Mr DOUZENEL prendra contact avec le cabinet LATITUDES pour un bornage.

3/ DIVERS

Mr le Maire explique qu'au moment de ses vœux à la population un des musiciens de l'harmonie a fait un malaise. Ce dernier présente ses excuses au Conseil Municipal.

Mr le Maire explique qu'il a reçu l'appel de l'inspectrice académique concernant une fermeture de classe à la rentrée prochaine.

Mr BOURDELET pense que les élus peuvent faire un courrier à l'inspection académique.

Le Conseil Municipal rejette à l'unanimité une fermeture de classe à la rentrée prochaine.

Stationnement grande rue, croisement avec la rue Barre Duquesne. Il faudrait revoir le côté du stationnement du fait de la mauvaise visibilité. Il faudra aussi mettre une interdiction de stationnement dans le virage.

Une réclamation a été portée en Mairie concernant le stationnement rue Anthime Devillier.

Un rappel va être une nouvelle fois fait dans le bulletin.

Mr BOURDELET propose que des affichettes soient distribuées sur les pare brises.

La haie chemin du lavoir est à tailler, un courrier sera envoyé au propriétaire.

Divagation des chiens sur la commune, malgré les courriers, les rappels, et les mises en fourrière, le problème persiste.

La fête d'Hautebut tombe au même moment que le voyage du jumelage, au vu des absences des musiciens, il serait nécessaire de reporter le concert.

Disparition des pré-enseignes, Mr GALAND explique qu'il a contacté la presse. Une lettre ouverte a été envoyée aux différents politiques.

Les panneaux concernant le camping et le restaurant doivent être retirés très prochainement.

Mr GALAND explique qu'il est très inquiet quant au devenir du restaurant, et par la même occasion de la cantine scolaire. Il estime qu'il va perdre environ 30% de son chiffre d'affaire, et qu'il ne pourra faire face financièrement.

Une pétition est en cours, elle est disponible en mairie et en ligne sur change.org.

Mr le Maire va préparer un courrier au Préfet.

Mme CRUSEL demande ce qu'il en est du PLU, Mr le Maire lui précise qu'il fera venir Mr FOLLAIN Arthur du service Urbanisme de la Communauté de Communes Villes Sœurs afin d'exposer la situation. Il rappelle au Conseil Municipal, que la commune est dorénavant régie par le R.N.U Règlement National d'Urbanisme et que celui-ci préconise d'attendre le PLUI. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.